## **ARTEA**

Société anonyme

55, avenue Marceau

75116 Paris

\_\_\_\_\_

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Yuma Audit

5, rue Catulle Mendes

75017 Paris

S.A.S. au capital de 36 000 €

798 824 074 RCS Paris

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

### **ARTEA**

Société anonyme

55, avenue Marceau

75116 Paris

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de la société ARTEA,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes conclues au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

### Cession de parts sociales ARTEA ENVIRONNEMENT entre les sociétés ARTEA et ARTEME

Conclusion d'un acte de cession de parts sociales mouvementant les parts de la société ARTEA ENVIRONNEMENT (actuellement dénommée HOLDING DREAM ENERGY) entre les sociétés ARTEA et ARTEME, en date du 1er juillet 2021, précédemment autorisée par le Conseil d'Administration réuni en séance du 28 juin 2021.

Aux termes de cet acte de cession, la société ARTEME a cédé à ARTEA, 73 500 parts sociales de la société ARTEA ENVIRONNEMENT pour un prix total de 148 903,53 euros.

#### Personnes concernées :

- Monsieur Philippe BAUDRY, président directeur général de la société ARTEA, gérant des sociétés ARTEME et ARTEA ENVIRONNEMENT et associé détenant plus de 10 % des droits de vote de la société ARTEME,
- ARTEME, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote d'ARTEA
- ARTEA, associé détenant plus de 10 % des droits de vote de la société ARTEA ENVIRONNEMENT

Le Conseil d'Administration a retenu l'intérêt que représente la conclusion de cette cession permettant de simplifier l'organigramme du groupe en portant le taux de détention de la société ARTEA dans le capital de cette société à 100%.

#### Cession de parts sociales HORIZON CANNES entre les sociétés ARTEA et ARTEME

Conclusion d'un acte de cession de parts sociales mouvementant les parts de la société HORIZON CANNES entre les sociétés ARTEA et ARTEME, en date du 1er juillet 2021, précédemment autorisée par le Conseil d'Administration réuni en séance du 28 juin 2021.

Aux termes de cet acte de cession, la société ARTEME a cédé à ARTEA, 34 109 parts sociales de la société HORIZON CANNES pour un prix total de 32 839,08 euros.

#### Personnes concernées :

- Monsieur Philippe BAUDRY, président directeur général de la société ARTEA, gérant des sociétés ARTEME et HORIZON CANNES et associé détenant plus de 10 % des droits de vote de la société ARTEME,
- ARTEME, actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote d'ARTEA,
- ARTEA, associé détenant plus de 10 % des droits de vote de la société HORIZON CANNES.

Le Conseil d'Administration a retenu l'intérêt que représente la conclusion de cette cession permettant de simplifier l'organigramme du groupe en portant le taux de détention de la société ARTEA dans le capital de cette société à 100%.

#### Cession de parts sociales AGENCE VBI entre la société ARTEA et Monsieur Philippe BAUDRY

Conclusion d'un acte de cession de parts sociales mouvementant les parts de la société AGENCE VBI entre la société ARTEA et Monsieur Philippe BAUDRY, en date du 1er juillet 2021, précédemment autorisée par le Conseil d'Administration réuni en séance du 28 juin 2021.

Aux termes de cet acte de cession, Monsieur Philippe BAUDRY a cédé à la société ARTEA, 250 parts sociales de la société AGENCE VBI pour un prix total de 18 872.50 euros.

#### Personnes concernées :

Monsieur Philippe BAUDRY, président directeur général de la société ARTEA et associé détenant plus de 10
% des droits de vote de la société AGENCE VBI

Le Conseil d'Administration a retenu l'intérêt que représente la conclusion de cette cession permettant aux salariés de l'AGENCE VBI de pouvoir bénéficier de la mise en place d'un plan d'incitation à long terme via un plan d'actions gratuites de la société ARTEA, cette dernière devant détenir au moins 15% de l'Agence VBI.

#### **CONVENTIONS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 28 avril 2022

Les commissaires aux comptes

Yuma Audit Deloitte & Associés

Vaurent HALFON 3. Durent

Laurent HALFON Sylvain DURAFOUR